

Sécuriser la mise à disposition en Association Intermédiaire

2 jours
14 heures

Objectif professionnel : cette formation développe l'aptitude des collaborateurs de l'association intermédiaire à exercer leur activité professionnelle dans le respect du cadre juridique spécifique aux AI. Elle contribue à sécuriser les relations contractuelles avec l'utilisateur et le salarié, de prévenir les pratiques à risques et de renforcer leur rôle d'accompagnement social et professionnel.

Objectifs pédagogiques :

Respecter les conditions d'exercice	Sécuriser la mise à disposition	Conduire les formalités d'embauche	Assurer l'accompagnement du salarié	Collaborateur d'association intermédiaire en charge de la mise à disposition et du suivi des salariés
-------------------------------------	---------------------------------	------------------------------------	-------------------------------------	---

Prérequis : 3 mois d'expérience à un poste opérationnel en association intermédiaire

1. Respecter les conditions d'exercice de l'AI

*Situer l'AI dans l'insertion par l'activité économique
Définir les missions spécifiques de l'AI et les distinguer de celles des ETI
Remplir les conditions de conventionnement et d'aide au poste : obligations de contrôle et de reporting
Respecter les procédures de prescription
Modalités pédagogiques : atelier de cartographie des acteurs locaux de l'IAE, quiz, déchiffrement d'un extrait de convention*

Respecter les règles d'emploi des ressortissants étrangers

*Organiser la surveillance médicale
Etablir et sécuriser les déclarations obligatoires : DPAE, affiliations
Modalités pédagogiques : atelier en sous-groupe « Elaboration d'un parcours d'embauche sans faute », quiz, étude de cas*

Groupe de 4 à 8 participants

Profil des formateurs consultable sur www.managir.com

2. Sécuriser la mise à disposition

*Clarifier la relation tripartite et le partage des responsabilités AI, salarié, utilisateur
Définir les conditions de mise à disposition selon le type d'utilisateur (particuliers, secteur marchand, secteur public)
Réaliser l'information préalable obligatoire du particulier
Recueillir les informations nécessaires auprès de l'utilisateur : poste, sécurité, rémunération
Conclure un contrat de mise à disposition valide
Modalités pédagogiques : étude comparative de contrats, mise en situation « prise de commande »*

4. Assurer l'accompagnement du salarié

*Mettre en œuvre l'obligation d'accompagnement socioprofessionnelle et en assurer la traçabilité
Suivre et contrôler le temps de travail : forfaits, heures travaillées, repos, absences, jours fériés, travail de nuit...
Déclarer les accidents de travail ou de trajet
Exercer le pouvoir disciplinaire et appliquer les procédures de rupture de contrat
Construire un plan d'évolution professionnelle et de sortie positive du parcours
Modalités pédagogiques : étude de cas « gestion d'un accident de travail », mises en situation, atelier en sous-groupe sur le traitement d'une prétendue faute disciplinaire*

3. Conduire les formalités d'embauche

*Rédiger le contrat de travail
Vérifier les compétences du candidat*

Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session. Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à \pm 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à \pm 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à \pm 3 mois. Possibilité de questionnement complémentaire par mail pendant 30 jours

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
01 45 23 22 22 ou ggury@managir.com

Réf. 128-004
Version 031025

